

Table des matières

L'OMPI s'attaque à la question du commerce électronique

Les consultations internationales de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet	2
M. Idris se penche sur le commerce électronique lors d'une visite au Canada	3
Le commerce électronique au centre des discussions lors d'un colloque international à Budapest	4
Les "traités Internet" de l'OMPI s'imposent aux États-Unis	4
	5

Coopération pour le développement

Nouvelle unité des pays les moins avancés au sein de l'OMPI	6
Colloque régional sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle à "Jacaranda City"	8
Colloque sous-régional sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants au Malawi	9
L'Accord sur les ADPIC au centre de la réunion d'Harare	10
Séminaire itinérant sur la propriété industrielle en Éthiopie	11
Domaines d'action prioritaires en matière de propriété intellectuelle identifiés au cours d'un colloque	12
Médecines traditionnelles et droits de propriété intellectuelle	13
Des directeurs d'offices de propriété industrielle se retrouvent à Dubrovnik	14
à l'occasion d'un colloque de l'OMPI	14
Séminaire régional sur le contrôle du respect des droits de propriété intellectuelle à Kishinev	14
Séminaire régional sur la concession de licences à l'intention des scientifiques et des chercheurs à Kiev	15
Semaine de la propriété intellectuelle en Jamaïque	16
L'OMPI étudie des mécanismes de lutte contre la piraterie dans trois pays des Caraïbes	16
Les pays du MERCOSUR débattent de questions liées au droit d'auteur	17

Déplacements officiels

Le directeur général se rend en visite officielle en Italie	17
---	----

L'Académie mondiale de l'OMPI en vedette

Des participants de 75 pays en développement assistent à deux cours de formation ambitieux en matière de propriété intellectuelle	19
Session spéciale de l'Académie entièrement consacrée à l'Accord sur les ADPIC	20
Séminaire sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine	21
Cours de formation sur le droit d'auteur en Suède et en Suisse	21

Questions mondiales de propriété intellectuelle

Une mission en Asie du Sud met l'accent sur les connaissances et la culture traditionnelles	22
---	----

Traités de l'OMPI

Nouvelle conférence diplomatique pour l'OMPI	23
Nouvelle révision de la classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels	23
Une vidéocassette sur le Protocole de Madrid	24
Nouvelle édition de la classification internationale des brevets	24

Médailles de l'OMPI

L'OMPI participe à des manifestations informatives à Francfort et à New York	24
	25

Situation de l'OMPI concernant l'an 2000

Nouvelles nationales

Un siècle de protection de la propriété intellectuelle en Croatie	26
Création du tribunal thaïlandais de la propriété intellectuelle et du commerce international	26

Publications

Calendrier des réunions	27
-------------------------	----

L'OMPI s'attaque à la question du commerce électronique

Avec l'extraordinaire expansion de l'Internet, le commerce électronique a acquis une importance économique et politique majeure. L'OMPI a multiplié les mesures visant à régler les questions déterminantes de propriété intellectuelle que pose le maintien d'un environnement stable nécessaire au développement satisfaisant du commerce électronique, ainsi qu'à sensibiliser, d'une manière générale, aux questions relatives au commerce électronique. C'est ainsi que :

- les deux "traités Internet" de l'OMPI (le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes) ont été conclus en 1996;
- un comité directeur qui tiendra des réunions informelles avec le directeur général pour donner des conseils au sujet des activités de l'OMPI dans ce domaine a été créé;
- trois réunions de consultation régionales auront lieu au début de 1999 en Afrique, en Asie et en Amérique latine, afin de faire connaître l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle et d'aider les parties

Photo: TIB



- intéressées à formuler une politique opportune en la matière;
- une grande conférence internationale se tiendra, en septembre 1999, à la suite des trois réunions régionales, et sera consacrée à l'évolution générale dans le domaine du commerce électronique et à l'incidence de cette évolution sur la propriété intellectuelle; des journées d'étude, permettront d'examiner certains thèmes liés au commerce électronique, tels que les "traités Internet" de l'OMPI;
- un système en ligne de résolution des litiges mettant en jeu la propriété intellectuelle et les noms de domaine (qui naissent souvent du "cybersquatting*") a été mis en place sur l'Internet;

- un processus international (le processus l'OMPI relatif aux noms de domaine de l'Internet) a été engagé en vue de l'élaboration de recommandations sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux noms de domaine de l'Internet.

Les pages d'accueil pertinentes de l'OMPI sont les suivantes :

pour le commerce électronique -
<http://www.wipo.int>
pour les noms de domaine -
<http://wipo2.wipo.int>

*Pratique par laquelle certains individus enregistrent systématiquement pour eux-mêmes des noms de domaine qui sont identiques ou semblables aux marques d'autres entreprises. La pratique par laquelle les "cybersquatteurs" vendent leurs noms de domaine à des entreprises qui affirment qu'ils sont semblables ou identiques à leurs marques est à l'origine de conflits.

La Revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La Revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :
Administrateur aux publications
OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone: 41 22 338 91 11
Télécopieur: 41 22 733 54 28
Adresse électronique:
wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :
M. le rédacteur en chef
Revue de l'OMPI
(à l'adresse ci-contre)

© 1999 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

Les consultations internationales de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet

La première série de consultations internationales approfondies dans le cadre du processus de l'OMPI relatif aux noms de domaine de l'Internet est maintenant terminée. Des informations utiles ont été recueillies sur un site Web interactif spécialement consacré à cette question par l'OMPI (<http://wipo2.wipo.int>), ainsi que dans le cadre de consultations régionales organisées dans 11 pays de toutes les régions du monde du 23 septembre au 4 novembre 1998.

Le processus de l'OMPI vise à aboutir à des recommandations sur les questions de propriété intellectuelle

relatives aux noms de domaine de l'Internet et à communiquer ces recommandations à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), qui a été récemment créée pour gérer le système des noms de domaine de l'Internet.

Les consultations ont eu principalement trait à

- la prévention et la résolution des conflits entre noms de domaine et marques (y compris dans le cadre du cybersquattage),
- la nécessité d'accorder une protection particulière aux marques notoires sur l'Internet,
- la création de nouveaux domaines génériques de premier niveau.

Jusqu'à présent, l'OMPI a reçu plus de 300 contributions électroniques,

orales et écrites dans le cadre du processus de consultations, 848 participants ont assisté à la série de consultations organisées partout dans le monde et 1070 personnes venant de 70 pays se sont officiellement inscrites afin de participer au processus. Le succès rencontré est dû dans une large mesure à l'expérience vaste et variée des participants – représentants des gouvernements, des entreprises, des milieux juridiques et des groupes d'intérêt général, spécialistes de l'Internet et particuliers – dans l'utilisation et l'administration du système des noms de domaine.

En janvier et février 1999, une deuxième série de consultations aura lieu à Toronto, Singapour, Sao Paulo, Dakar, Bruxelles et Washington afin de contribuer à finaliser les recommandations de l'OMPI destinées à l'ICANN.

électronique

La première série de consultations régionales a eu lieu

à San Francisco
(États-Unis d'Amérique)

à Bruxelles
(Belgique)

à Washington
(États-Unis d'Amérique)

à Mexico
(Mexique)

à Cape Town
(Afrique du Sud)

à Asunción
(Paraguay)



à Tokyo
(Japon)

à Hyderabad
(Inde)

à Budapest
(Hongrie)

au Caire
(Égypte)

à Sydney
(Australie)



Noms de domaine

Le système des noms de domaine constitue un système fondamental pour la navigation sur l'Internet, puisqu'il permet d'accéder à des sites informatiques par l'intermédiaire de leur propre nom de domaine tel que, par exemple, **.wipo** ou **.uspto**, associé à un domaine générique de premier niveau (TLD générique), tel que **.com**, **.org** et **.int**, ou à un domaine de premier niveau qui est un code de pays (TLD qui est un code de pays), tel que **.uk** (pour le Royaume-Uni) et **.za** (pour l'Afrique du Sud). Le TLD générique de l'OMPI est **.int**; associé à la partie personnalisée du nom de domaine de l'OMPI, il constitue l'adresse électronique de l'Organisation, qui se lit **www.wipo.int**. Étant donné que les noms de domaine sont faciles à retenir, ils sont de plus en plus utilisés à des fins de publicité et pour permettre aux consommateurs de localiser les entreprises qui font du commerce sur l'Internet.

C'est ce système simple et efficace qui a favorisé et soutenu le développement considérable du commerce électronique mondial. Il a également été à l'origine de l'émergence d'un nombre croissant de conflits entre noms de domaine de l'Internet et marques; c'est ainsi, par exemple, que dans l'affaire One in a million, une action a été engagée avec succès contre un cybersquatteur par les titulaires de marques connues au Royaume-Uni, parmi lesquels Marks & Spencer, J. Sainsbury, Virgin Enterprises et British Telecom. C'est parce qu'il est urgent de résoudre ces conflits et qu'elle détient une expérience importante dans le domaine de la propriété intellectuelle que l'OMPI s'est engagée dans les discussions approfondies qui ont eu lieu partout dans le monde sur l'administration du système des noms de domaine de l'Internet.

M. Idris se penche sur le commerce électronique lors d'une visite au Canada

Au cours d'une visite qu'il a effectuée au Canada au début du mois d'octobre, le directeur général s'est entretenu avec M. John Manley, ministre canadien de l'industrie, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires, des dirigeants commerciaux et des spécialistes de la propriété intellectuelle; leurs discussions ont porté plus particulièrement sur les questions de propriété intellectuelle relatives au commerce électronique.

Lors de son séjour au Canada, M. Idris a prononcé un discours à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OCDE* sur le commerce électronique, qui s'est déroulée à Ottawa du 7 au 9 octobre 1998. Dans son intervention, M. Idris a mis l'accent sur la complexité des enjeux que représente le commerce électronique pour le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les droits de propriété intellectuelle et a analysé le rôle de l'OMPI dans l'établissement des règles fondamentales applicables

La conférence a été considérée comme "marquant une étape importante dans les efforts déployés par la communauté internationale en vue de tirer le maximum d'avantages économiques et sociaux" des possibilités qu'offre le commerce électronique, un outil qui acquiert rapidement une importance économique et politique considérable (selon certaines estimations, le chiffre d'affaires engendré par le commerce électronique pourrait atteindre 300 milliards de dollars É.-U. en l'an 2000).

à cet outil commercial en matière de propriété intellectuelle.

Le directeur général a aussi participé à une série de tables rondes sur des thèmes essentiels pour l'essor du commerce électronique à l'échelle mondiale (à savoir des considérations de sécurité et la nécessité de renforcer l'infrastructure technique), ainsi que sur l'importance d'une sensibilisation du public aux bienfaits que le commerce électronique pourra apporter dans les domaines social et économique.

* Organisation de coopération et de développement économiques

Le commerce électronique au centre des discussions lors d'un colloque international à Budapest

Des représentants de 16 pays européens ont participé au Colloque international de l'OMPI sur l'Internet, le commerce électronique et la propriété intellectuelle qui a eu lieu à Budapest du 20 au 22 octobre 1998.

Organisé en collaboration avec l'Office hongrois des brevets, le colloque a été ouvert par M. Attila Chikán, ministre hongrois de l'économie, et a attiré quelque 120 participants.

La première journée a été consacrée au passage en revue des défis que constituent pour la propriété intellectuelle l'Internet et le commerce électronique. Cet exposé a été suivi par un compte rendu des réponses apportées à ces défis dans diverses régions du monde présenté par M. P. Waterschoot, directeur de la DG XV/E de la Commission des Communautés européennes (Bruxelles), Mme M. Peters, Register of Copyrights de l'Office américain

du droit d'auteur (Washington DC) et M. S. Alikhan (Hyderabad-Inde).

Les participants venaient des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie; ainsi que de la Hongrie.

Le programme de la deuxième journée était consacré principalement à l'étude de deux sujets, le premier portant sur les questions posées par l'Internet et le commerce électronique en matière de droit d'auteur, dans le cadre notamment des deux "traités Internet" de l'OMPI (le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes). Les participants ont convenu que les pays qui souhaitent bénéficier de l'Internet et du commerce électronique avaient tout intérêt à ratifier les traités Internet de l'OMPI ou à y adhérer et que, dans la plupart des pays, la mise en œuvre de ces traités n'exigerait pas

de trop grands efforts sur le plan législatif. Le deuxième thème abordé avait trait à l'utilisation de l'Internet en vue d'obtenir des renseignements sur les droits de propriété intellectuelle et d'administrer ces droits, l'accent étant en particulier mis sur le réseau mondial d'information de l'OMPI, ainsi que sur son projet de bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI).

La troisième journée a été consacrée à la consultation régionale de Budapest organisée dans le cadre du processus de l'OMPI relatif aux noms de domaine de l'Internet (voir l'article page 3).

Le colloque a été le cadre de discussions dynamiques et instructives qui ont contribué à mieux définir les défis à relever et les réponses susceptibles d'y être apportées; les actes du colloque sont en cours de rédaction au sein de l'Office hongrois des brevets et leur publication est prévue pour janvier 1999.

Photo: The Hungarian Patent Office



Mme Zsuzsa Töröcsik, directrice de la publication électronique à l'Office hongrois des brevets, s'adresse aux participants



Les " traités Internet" de l'OMPI s'imposent aux États-Unis

Les deux importants "traités Internet" de l'OMPI* ont servi de modèles pour la nouvelle loi sur le droit d'auteur (Digital Millennium Copyright Act) qui a été promulguée aux États-Unis le 28 octobre 1998. Dans le discours qu'il a prononcé au cours de la cérémonie de signature, le président Clinton a estimé que les

deux traités de l'OMPI constituaient "la révision la plus approfondie du droit international du droit d'auteur depuis plus de 25 ans. [Ces traités] accordent aux auteurs, aux artistes et aux autres créateurs d'œuvres susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur une protection contre la piraterie à l'ère numérique".

La nouvelle loi prévoit notamment des sanctions pour quiconque déjoue les mécanismes techniques de protection contre la piraterie, tel que le

chiffrement, utilisés pour empêcher l'accès non autorisé à des données ou leur reproduction. Le vice-président Gore a déclaré qu'"en mettant au point des règles claires applicables aux autoroutes numériques, nous rendrons les échanges entre entreprises ainsi qu'entre entreprises et consommateurs plus sûrs".

* Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)

Coopération pour le développement

Coopération pour

Nouvelle unité des pays les moins avancés au sein de l'OMPI

La création de la nouvelle Unité des pays les moins avancés (PMA) au sein de l'OMPI trouve son origine dans l'engagement de l'Organisation en

drier retenu en la matière. En outre, il a contribué à énoncer clairement les problèmes des PMA en matière de transfert, d'adoption et de développement des techniques dans le contexte plus large du groupe des 77 pays en développement.

La liste des pays "les moins avancés" a été dressée par l'Assemblée générale

■ l'indicateur physique révisé de la qualité de la vie (APQLI), qui ¹ doit être inférieur ou égal à 47

■ l'indicateur de diversification économique, qui doit être inférieur ou égal à 26 ²

■ le nombre d'habitants.

On peut estimer que la mondialisation, alimentée par l'évolution des techniques, suppose le plus profond réaménagement du fonctionnement politique et économique de la planète depuis la révolution industrielle. Les pays qui se trouvaient déjà dans une situation peu propice pour tirer profit des possibilités qu'offre la mondialisation risquent d'être encore plus marginalisés.

À l'heure actuelle 39 des 48 PMA sont membres de l'OMPI. Toute action concertée de l'OMPI visant à aider les pays en développement, y compris les PMA, s'inscrit essentiellement dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'Organisation, qui vise, grâce à la fourniture d'assistance technique et à la coopération avec les gouvernements, à mettre sur pied ou à moderniser les systèmes de propriété intellectuelle et, conformément aux orientations définies par le directeur général, à mettre en valeur les ressources humaines et à renforcer les capacités institutionnelles des PMA.

Actuellement, l'OMPI suit 44 projets dans 38 PMA mais l'Organisation a encore beaucoup à faire pour améliorer les législations nationales existantes, mettre au point de nouvelles législations, assurer la formation des ressources humaines et contribuer au renforcement des institutions.

Après son élection, le directeur général a pris l'initiative de se pencher sur les problèmes de marginalisation et de développement des PMA. Dans son discours d'accep-



Photo: www.arttoday.com

faveur de la cause du développement et de l'atténuation des problèmes fondamentaux du développement. En réalité, l'engagement personnel de M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, en faveur des PMA remonte à presque 20 ans, lorsqu'ont été organisées les réunions préparatoires de la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Paris en septembre 1981. Au cours de ces réunions, M. Idris, alors diplomate représentant son pays, a été l'un des concepteurs de l'objectif retenu pour la part de l'aide publique aux PMA dans le PNB des pays développés, ainsi que du calen-

rale des Nations Unies en 1971 et est réexaminée tous les trois ans. La première liste comprenait 24 pays, alors que la liste actuelle en compte 48, soit le double, dont 33 pays d'Afrique, 14 pays de la région Asie et Pacifique et 1 pays de la région Amérique latine et Caraïbes.

À l'heure actuelle, les critères permettant d'identifier des PMA se fondent sur :

■ le PIB par habitant, qui doit être inférieur ou égal à 765 dollars (moyenne annuelle en dollars É.-U. de 1992 à 1994)

tation du 22 septembre 1997, il a déclaré :

“Notre monde est à la veille d'un nouveau siècle. Une ère de progrès technique rapide nous attend... [La] rapidité de l'évolution a pour effet d'élargir le fossé qui sépare les plus avancés des moins avancés. J'estime qu'il est du devoir d'une organisation internationale de s'efforcer, par son programme de coopération pour le développement, d'atténuer les effets néfastes de cette évolution sur les pays en développement et les pays les moins avancés”.

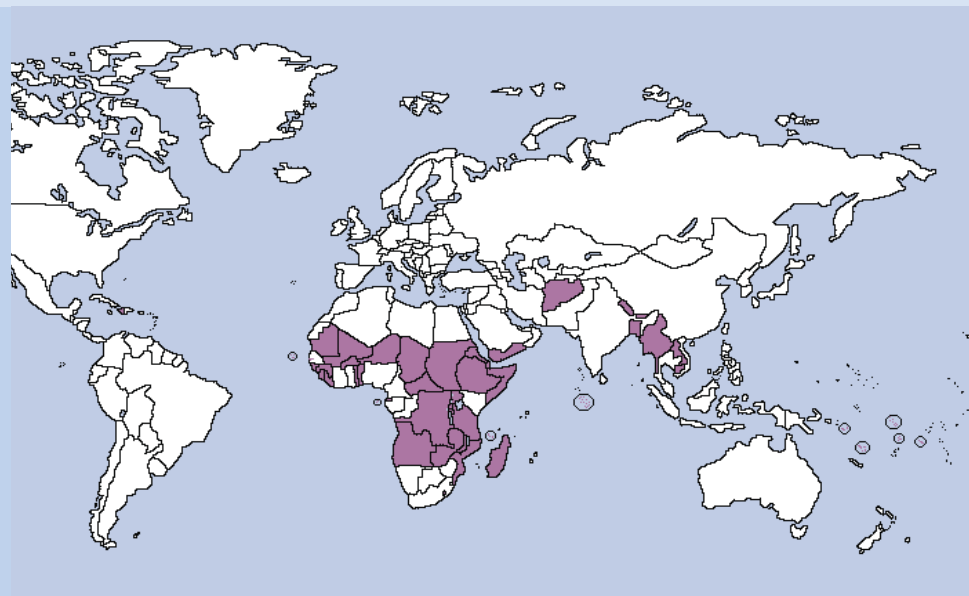
La création au sein de l'OMPI de l'Unité des pays les moins avancés en octobre 1998, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre de la même année, s'inscrit dans cet engagement à se pencher sur les préoccupations particulières des PMA et à améliorer, d'une manière générale, leur capacité à profiter des opportunités offertes par l'économie mondialisée.

La nouvelle unité coordonnera les activités de coopération technique dans les PMA et veillera à ce qu'elles soient axées sur les besoins spécifiques des pays intéressés et à ce qu'elles complètent les activités de coopération technique des autres organisations.

Parallèlement aux activités de développement entreprises par les bureaux régionaux de l'OMPI, l'unité mettra au point un programme et mettra l'accent sur une série d'activités tout spécialement conçues pour les PMA, qui seront mises en œuvre en étroite coopération avec les bureaux régionaux.

Les objectifs et la stratégie de l'unité seront axés sur la mise en valeur des aptitudes administratives et techniques et sur le renforcement des capacités de l'administration publique et du secteur privé à élaborer et à mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de

propriété intellectuelle, ainsi qu'à fournir les services destinés à consolider les droits de propriété intellectuelle. L'assistance technique sera consacrée à l'amélioration des capacités dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions, aux préparatifs liés à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), au transfert des techniques et à l'utilisation de l'Internet et du commerce électronique. Une attention particulière sera également accordée à la promulgation de lois, de règles et de



règlements régissant la propriété intellectuelle dans les PMA en ce qui concerne, notamment, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, la concurrence déloyale et les obtentions végétales, à la protection des connaissances traditionnelles et de la biotechnologie et à la reconnaissance de leur importance pour le développement des PMA, et à la protection des techniques indigènes et du folklore. L'unité veillera donc à renforcer l'assistance technique fournie aux PMA et à améliorer son efficacité.

Afrique (33)

Angola
Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cap-Vert
Comores
Congo
Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Gambie
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Mauritanie
Mozambique
Niger
Ouganda
République centrafricaine
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe

Sierra Leone
Somalie
Soudan
Tchad
Togo
Zambie

Asie et Pacifique (14)

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Cambodge
Îles Salomon
Kiribati
Laos
Maldives
Myanmar
Népal
Samoa
Tuvalu
Vanuatu
Yémen

Amérique latine et Caraïbes

Haïti

¹ L'APOLI est un indice composite de 4 indicateurs : i) taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; ii) apport calorique en pourcentage des besoins quotidiens minimums ou pourcentage de la population sous-alimentée; iii) taux d'alphabétisation des adultes et iv) taux de scolarisation enseignement primaire et enseignement secondaire confondus.

² L'indicateur de diversification économique est un indice composite des indicateurs suivants : i) indicateur combiné de la part de la production industrielle et de la fourniture de services modernes dans le PIB; ii) indicateur de la concentration des exportations de biens et de services; iii) consommation annuelle d'électricité par habitant et iv) un indicateur de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, en cours de mise au point.



Photo: Louise van Greunen

Les milliers de jacarandas disséminés dans Pretoria lui ont valu son surnom de "jacaranda city".

Colloque régional sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle à " Jacaranda City"

Des invités venus de 15 pays ainsi qu'un grand nombre d'universitaires spécialistes de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans diverses universités sud-africaines ont participé au Colloque régional de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle à l'intention des pays africains, qui s'est tenu sur le campus Sunnyside de l'University of South Africa (UNISA) à Pretoria du 12 au 15 octobre 1998.

Le programme, qui s'étalait sur trois jours et demi, comprenait la présentation de 13 exposés. Tous les exposés ont été suivis de débats approfondis sur les questions abordées, qui se sont trouvés enrichis par la qualité des interventions des participants, qui disposaient tous d'une solide expérience universitaire.

Au terme du colloque, les participants ont adopté une résolution recommandant à l'OMPI de prendre

Les participants venaient des pays suivants : Botswana, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Swaziland et Zimbabwe; ainsi que de l'Afrique du Sud.

des mesures rapides en coopération avec leurs gouvernements respectifs et les administrations compétentes dans les sept domaines suivants :

- la création d'un réseau d'enseignants et de chercheurs en droit de la propriété intellectuelle des pays africains,
- l'intensification des contacts et des mécanismes susceptibles

d'assurer une coordination utile et durable des activités en réseau avec l'aide de l'OMPI,

- l'aide à la conception, à la mise au point et à la mise en œuvre de programmes de cours concernant des matières liées au droit de la propriété intellectuelle,
- une promotion accrue de la participation des enseignants et chercheurs africains en droit de la propriété intellectuelle aux activités de l'ATRIP,
- la fourniture d'une aide technique en vue de la communication d'informations complètes, de conseils et de stratégies concernant les obligations découlant pour les pays africains de l'Accord sur les ADPIC, plus particulièrement dans le cadre de la préparation des négociations à venir concernant l'examen de la mise en œuvre de l'accord,
- la fourniture d'une aide afin de prendre en compte les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la propriété intellectuelle,
- la fourniture d'une aide en vue de la mise en place d'un programme d'enseignement et de formation intensif à court terme (programme de formation des enseignants) destiné aux enseignants, aux formateurs, aux chercheurs, aux magistrats, aux juristes, aux fonctionnaires des douanes et autres agents de la force publique, ainsi qu'aux décideurs de tous niveaux.

Photo: Louise van Greunen



M. MacDonald Netshitenzhe (à gauche), directeur sud-africain de l'enregistrement, et deux autres participants au colloque.

University of South Africa

L'UNISA est une université qui fonctionne en externat et qui est spécialisée exclusivement dans l'enseignement à distance. Les services d'appui, y compris les services de vidéo et de téléconférence, sont fournis depuis le campus principal, 5 centres principaux d'enseignement et 11 centres d'enseignement par satellite. À l'heure actuelle, 124 212 étudiants sont inscrits pour divers cours auprès de cette université, qui dispose de 450 centres d'examen partout dans le monde.

L'UNISA enseigne le droit de la propriété intellectuelle depuis plus de 60 ans.

Colloque sous-régional sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants au Malawi

Première réunion de cette nature à être organisée pour les pays anglophones d'Afrique, le Colloque sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants a réuni 32 représentants des gouvernements et des syndicats de musiciens et d'acteurs des pays anglophones intéressés.

Le ministre malawien de l'éducation, des sports et de la culture est venu spécialement de Blantyre pour présider à l'ouverture et à la clôture du colloque, qui était organisé à Lilongwe par l'OMPI et l'Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO) en collaboration avec le Gouvernement malawien, du 19 au 21 octobre 1998. Il s'agissait de donner la possibilité aux gouvernements de rencontrer des artistes interprètes ou exécutants et de se pencher sur des

questions fondamentales pour le bien-être de ces artistes en Afrique.

La première partie de la réunion a été consacrée à la protection des droits de propriété intellectuelle aux niveaux national et international et à l'analyse de traités internationaux, parmi lesquels, en particulier, le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes et la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. La deuxième partie

■ la possibilité donnée aux artistes interprètes ou exécutants de se rencontrer et, pour la première fois, de débattre de questions d'intérêt commun dont, notamment, celle du rôle des syndicats d'artistes interprètes ou exécutants et

■ aux compétences des participants, certains orateurs ayant très justement mis l'accent sur le contexte et la réalité africains; parmi ces orateurs figuraient des représentants de la Commission nigérienne du droit d'auteur, de SENA

Photo: Simon Ouedraogo



Des représentants du pays hôte, le Malawi, au colloque de Lilongwe.

de la réunion a porté sur des questions de protection sociale des artistes interprètes ou exécutants en Afrique par l'intermédiaire des associations ou syndicats existants, ainsi que sur les possibilités de mise en place d'infrastructures de protection des droits de ces artistes en Afrique, dans le cadre des sociétés de gestion collective des droits des auteurs ou des syndicats existants ou dans celui de nouvelles organisations.

Le succès du colloque est dû dans une large mesure à

■ la possibilité donnée aux artistes interprètes ou exécutants de rencontrer des représentants des gouvernements et d'évoquer leurs sujets de préoccupation,

(Pays-Bas), de l'Organisation suédoise de défense des intérêts des artistes et musiciens (SAMI), des professeurs belge et sud-africain et les secrétaires généraux de la FIA (Fédération internationale des acteurs) et de la FIM (Fédération internationale des musiciens).

Les participants venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe; ainsi que du Malawi.

L' Accord sur les ADPIC au centre de la réunion d'Harare

Les subtilités de l'Accord sur les ADPIC* ont fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre d'un cours d'introduction pour l'Afrique organisé à Harare (Zimbabwe) par l'OMPI en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO).

Le cours, qui eut lieu du 30 septembre au 9 octobre 1998, a rassemblé quelque 25 participants de 17 pays et

Le programme, très étendu, couvrait l'examen en profondeur de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que des traités pertinents de l'OMPI, la coopération pour le développement dans le domaine de la propriété intellectuelle (y compris le programme de coopération pour le développement de l'OMPI), le transfert et l'utilisation des techniques dans la région et les détails pratiques relatifs au fonctionnement des offices nationaux de propriété intellectuelle.

Le cours a été très apprécié des participants, qui se sont montrés particulièrement enthousiastes à l'idée d'effectuer des exercices pratiques (à

Séminaire itinérant sur la propriété industrielle en Éthiopie

Un séminaire itinérant sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement éthiopien, a eu lieu à Nazreth et à Bahir Dar du 14 au 16 octobre et du 19 au 20 octobre 1998, respectivement.

Dans un message adressé aux participants, le directeur général a souligné l'importance de la propriété intellectuelle pour les pays en développement, et particulièrement pour les pays les moins avancés tels que l'Éthiopie, à la lumière des bouleversements qui interviennent partout dans le monde grâce au progrès technique.

Plus de 50 spécialistes appartenant à un certain nombre d'organismes publics et au secteur privé ont participé à chacun des séminaires. Les participants ont profité pleinement de l'occasion et de la présence d'experts venus de l'Office suédois des brevets, de l'Université de St. Gall (Suisse) et de la Commission éthiopienne pour la science et les techniques, ainsi que d'un inventeur nigérian et de fonctionnaires de l'OMPI, pour poser des questions, formuler des observations et aborder certains problèmes, afin d'y apporter des solutions.

Les exposés des experts ont porté sur les arrangements de transfert de techniques, sur une stratégie pour l'exploitation des inventions brevetées, sur la façon de promouvoir l'inventivité des jeunes, sur les documents de brevet en tant que sources d'information technique et sur l'utilisation et la diffusion de l'information technique contenue dans les documents de brevet en Éthiopie.



Des participants au cours d'introduction sur l'Accord sur les ADPIC et d'autres aspects de la propriété intellectuelle.

de l'Organisation de l'Unité africaine, ainsi que des orateurs du Centre africain pour la technologie, de l'ARIPO, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), d'une université tanzanienne et de deux cabinets de conseils en marques.

l'aide des techniques de l'information) et de réaliser des études de cas. Le succès du cours est dû dans une large mesure à la qualité des exposés présentés par les experts de la région.

* Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

Les participants venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Sierra Leone et Zambie; ainsi que du Zimbabwe.

Au terme du séminaire, les participants ont convenu d'un ensemble de recommandations et ont notamment indiqué :

- que l'assistance technique de l'OMPI devrait être accrue dans les domaines de la formation, des ressources humaines et du renforcement des institutions,
- que les offices régionaux du commerce et de l'industrie de Bahir Dar et Nazreth devraient faire office de centres de coordination régionaux pour les questions de propriété intellectuelle,
- que l'Éthiopie devrait adhérer aux diverses conventions administrées par l'OMPI, et notamment à celles qui ont trait au développement d'un système de propriété intellectuelle, compte tenu de ses intérêts nationaux,
- qu'une semaine ou qu'un mois régional pour la science et les techniques devrait être célébré au début de 1999 ou immédiatement après, comme l'a décidé le comité régional,
- que les offices régionaux traitant de questions de propriété intellectuelle devraient être connectés via

l'Internet à la base de données de la Commission éthiopienne pour la science et les techniques et

- qu'il conviendrait de mettre en place d'étroites relations de travail entre l'office national des brevets et les offices étrangers en vue de l'échange d'informations et de la mise en commun des expériences.

Domaines d'action prioritaires en matière de propriété intellectuelle identifiés au cours d'un colloque

Des décideurs de haut niveau dans le domaine de la propriété intellectuelle de 22 pays d'Asie et du Pacifique se sont réunis au Japon pour débattre d'un large éventail de domaines d'action en matière de propriété intellectuelle au cours d'un colloque récemment organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office japonais des brevets. Le Colloque régional de l'OMPI sur l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle à l'intention des pays asiatiques, qui s'est tenu à Tokyo du 5 au 7 octobre

1998, a permis d'étudier et d'identifier ce que ces hauts fonctionnaires considèrent comme des domaines d'action prioritaires pour la fin de ce siècle et le début du siècle prochain.

Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Kaoru Yosano, ministre japonais du commerce international et de l'industrie, et par M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI. M. Yosano a fait observer que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour surmonter certaines difficultés économiques, son gouvernement envisage de doubler les apports intellectuels du pays d'ici à l'an 2001 grâce à la promotion de l'investissement dans le développement technique et dans les techniques de l'information et a souligné l'importance d'une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle. "Nous estimons que la propriété intellectuelle stimule la richesse nationale" a-t-il déclaré. Dans son allocution, M. Castelo s'est penché sur les priorités de l'OMPI pour les exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001 et a réaffirmé l'engagement de l'Organisation à soutenir les efforts déployés par les pays en développement et par les pays les moins avancés pour moderniser leurs systèmes de propriété intellectuelle.

Quelque 90 participants ont assisté aux réunions de travail consacrées aux exposés et aux débats portant sur cinq thèmes principaux, qui ont chacun fait l'objet de discussions instructives et fort intéressantes entre les



Des chutes sur le Nil bleu, à Bahir Dar (Éthiopie), l'un des sites du séminaire itinérant.



M. O.O. Ovadje, inventeur nigérian, s'adresse aux participants du séminaire.

Photos: Kifle Shenkoru



M. Castelo s'adresse aux participants du colloque au cours de son allocution d'ouverture.

Les participants venaient des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam; ainsi que du Japon.

orateurs et les participants, qui étaient presque tous directeurs d'offices nationaux de propriété intellectuelle ou hauts fonctionnaires dans les ministères concernés.

Les discussions ont abouti à l'adoption d'une déclaration conjointe, qui appelle l'attention sur les principales questions liées à l'élaboration des politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle abordées au cours du débat et portent essentiellement sur les sept domaines suivants :

- le cadre international de la propriété intellectuelle et la modernisation du système de propriété intellectuelle;
- les questions mondiales de propriété intellectuelle;
- le développement et la promotion de l'utilisation industrielle et sociale de la propriété intellectuelle;
- les techniques de l'information et le réseau mondial d'information;

- les mécanismes efficaces du contrôle du respect des droits;

- la mise en valeur des ressources humaines;

- le renforcement de la coopération entre pays en développement dans la région Asie et Pacifique.

Les participants ont exprimé leur satisfaction quant à la pertinence des thèmes abordés au cours du colloque et ont estimé qu'il contribuait à renforcer les systèmes de propriété intellectuelle.

Les compétences des participants, la richesse des échanges et l'adoption d'une déclaration conjointe ont permis d'aboutir à un résultat très positif et ont donné la possibilité aux décideurs de mettre au point des stratégies pour relever les défis en matière d'élaboration des politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle

Les " traités Internet " de l'OMPI au centre des discussions à Shanghai

Des experts venus de l'Australie, de la Chine, des États-Unis, du Japon et de l'Union européenne ont rencontré quelque 75 participants venant de 14 pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que du pays hôte, la Chine, à Shanghai pour des journées d'étude régionales sur le droit d'auteur et les " traités Internet " de l'OMPI (le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)), ainsi que pour une consultation régionale concernant un protocole relatif aux interprétations et exécutions audiovi-



suelles et des questions connexes. Les deux manifestations étaient organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Administration nationale chinoise du droit d'auteur (NCAC), les 12 et 13 octobre et du 14 au 16 octobre respectivement.

Les participants venaient des pays suivants : Bangladesh, Brunei Darussalam, Fidji, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka et Thaïlande; ainsi que de la Chine.

Au cours des journées d'étude, des exposés concernant la mise en œuvre des traités Internet du point de vue des titulaires de droits et des fournisseurs de services, ainsi qu'en fonction de l'intérêt public, ont été présentés et suivis de discussions concernant l'adhésion aux nouveaux traités et la mise en œuvre de ces nouveaux traités en général et dans la région Asie et Pacifique en particulier.

Au cours de la consultation régionale, des propositions reçues par l'OMPI concernant un protocole du WPPT relatif aux interprétations et exécutions audiovisuelles ont fait l'objet de discussions et les orateurs du Japon, des États-Unis et de l'Union européenne ont présenté directement les propositions de leurs propres pays et organisation. Les représentants du groupe des pays d'Asie et du Pacifique ont alors débattu des propositions et formulé l'opinion du groupe, qui a été soumise au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI qui se réunira à Genève en novembre (voir le prochain numéro de la Revue).

Médecines traditionnelles et droits de propriété intellectuelle

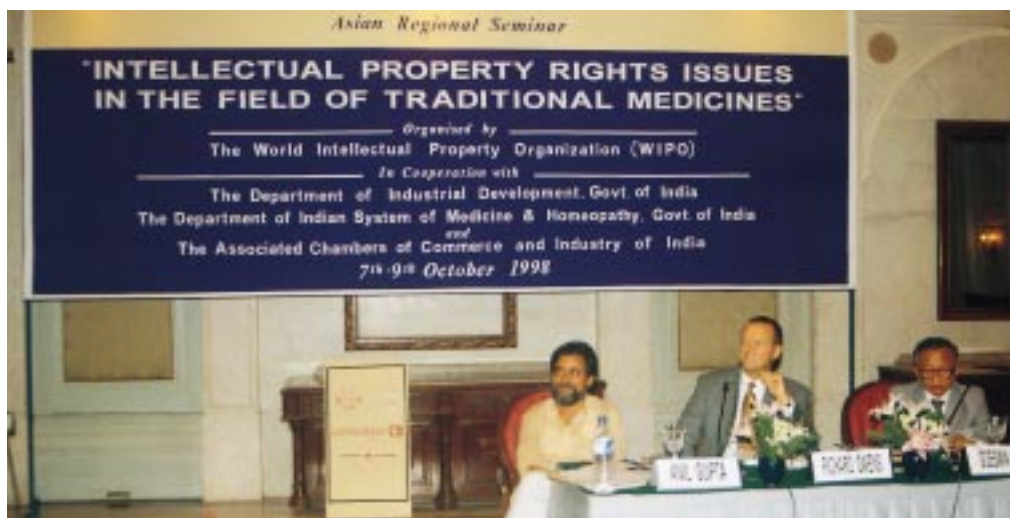
Un accueil enthousiaste a été réservé au premier séminaire de l'OMPI sur les droits de propriété intellectuelle dans le domaine des médecines traditionnelles. Organisé à New Delhi du 7 au 9 octobre 1998, il a réuni 25 représentants d'organismes gouvernementaux chargés des droits de propriété intellectuelle et des médecines traditionnelles de 14 pays de la région, ainsi que quelque 30 participants du pays hôte.

Le séminaire était organisé conjointement par l'OMPI, les

ministères indiens de la santé et de l'industrie et l'Association des chambres de commerce et d'industrie de l'Inde (ASSOCHAM) et a été ouvert par M. Dalit Ezhilmalai, ministre indien de la santé. Dans son allocution, le ministre a remercié l'OMPI d'avoir pris l'initiative de s'intéresser à ces questions et a fait observer qu'il était urgent de régler les problèmes en cause étant

- identifier les mesures susceptibles de promouvoir la contribution des systèmes de propriété intellectuelle au développement des médecines traditionnelles.

Au cours d'un échange dynamique d'informations et de points de vue, les orateurs et les participants ont débattu de nombreuses questions, parmi lesquelles la brevetabilité dans



donné que, compte tenu de l'absence de renseignements exhaustifs et rassemblés de façon codifiée, des brevets avaient été délivrés et des marques enregistrées pour des éléments relevant des médecines, des connaissances et des expériences traditionnelles déjà connus et, par conséquent, tombés dans le domaine public.

Avec le concours de cinq orateurs étrangers venus de la Chine, de l'Indonésie, de la République de Corée, de l'Office européen des brevets et de l'Organisation mondiale de la santé et de deux orateurs indiens, le séminaire a cherché à :

- identifier les besoins, les droits et les attentes des détenteurs de connaissances et des praticiens dans le domaine de la médecine indigène en matière de propriété intellectuelle et à

les domaines de la biotechnologie et de la pharmacologie, l'utilisation des bases de données relatives aux connaissances indigènes et aux médecines traditionnelles (y compris celles créées par l'OMS en coopération avec certains de ses États membres) aux fins de protection internationale de la propriété intellectuelle et la mise à la disposition des guérisseurs et des herboristes d'un accès aisé aux bases de données pertinentes dans leur propre langue, dans le cadre d'un programme de partage des avantages et d'élargissement des connaissances.

Les participants venaient des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam; ainsi que de l'Inde.

Des directeurs d'offices de propriété industrielle se retrouvent à Dubrovnik à l'occasion d'un colloque de l'OMPI

Les directeurs et membres de la direction des offices de propriété industrielle de 25 pays en transition ont participé pendant trois jours au Colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les offices de propriété industrielle dans les pays en transition du 28 au 30 septembre 1998 à Dubrovnik (Croatie).

Au total, quelque 50 participants ont pris part aux débats animés qui ont suivi la présentation de chacun des thèmes au programme de ce colloque

Les participants venaient des pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine; ainsi que de la Croatie.

très dynamique, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office croate de la propriété intellectuelle. Plusieurs participants ont également présenté des observations écrites.

Les thèmes au programme étaient les suivants :

- le rôle des offices de propriété industrielle dans le développement économique des pays en transition,
- questions spécifiques d'ordre législatif concernant la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, tout particulièrement dans le domaine de la biotechnologie et des techniques de l'information,
- les techniques de l'information, le commerce électronique et la propriété intellectuelle.

L'ensemble des participants a exprimé le souhait qu'une réunion de même nature, portant sur l'amélioration des méthodes de gestion des offices de propriété industrielle dans les pays en transition soit organisée en 1999. Ce sujet est particulièrement indiqué puisque, en quelques années, de nouveaux offices ont été créés dans 17 pays de la région et qu'ils ont tout particulièrement besoin d'aide pour régler un certain nombre de problèmes de gestion.

Séminaire régional sur le contrôle du respect des droits de propriété intellectuelle à Kishinev

Quelque 138 participants, essentiellement fonctionnaires des offices de brevets et de droit d'auteur, des ministères de la justice, magistrats, ou fonctionnaires des services de police ou des douanes venant de 9 pays, se sont réunis à Kishinev (République de Moldova) le 21 octobre 1998 pour un séminaire régional de deux jours sur le contrôle du respect des droits de propriété intellectuelle.

Le séminaire, organisé en collaboration avec l'Agence nationale de protection de la propriété industrielle (AGEPI), a été ouvert par M. Oleg Stratulat, vice premier ministre de la République de Moldova, et a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Parmi les orateurs, on comptait des représentants de l'Organisation mondiale des douanes, des associations néerlandaise et belge de lutte contre la contrefaçon et de la Fédération internationale de l'industrie phonographique.

Les débats ont notamment porté sur l'Accord sur les ADPIC (et plus particulièrement sur le contrôle de son application, sur les marques et les indications géographiques, ainsi que sur le droit d'auteur et les droits connexes), sur le rôle des services des douanes dans le contrôle du respect des droits de propriété intellectuelle et sur le respect des réglementations s'agissant de la contrefaçon de marques et de la piraterie dans le domaine du droit d'auteur.

Les discussions ont été consacrées :

- aux carences législatives en ce qui concerne l'action des fonctionnaires de police ou des douanes,
- à l'absence de coopération entre les divers organismes publics chargés du respect de l'application des lois,

Photo: Sergueï Zatine



Les participants du Colloque de Dubrovnik au cours d'un exposé portant sur l'un des points à l'ordre du jour.

- au manque de ressources techniques et financières,
- au manque d'initiative de la part des titulaires de droit pour faire condamner les produits contrefaits,
- à la nécessité pour l'État de mettre au point des procédures permettant de repérer plus facilement les produits contrefaits ou piratés grâce, par exemple, à l'adjonction de numéros ou d'hologrammes (voir L'OMPI étudie des mécanismes de lutte contre la piraterie dans trois pays des Caraïbes, page 16).

Les participants venaient des pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Roumanie et Ukraine; ainsi que de la République de Moldova.

Visite d'une délégation de la Fédération de Russie

Une délégation composée de cinq membres de la Douma (Parlement) de la Fédération de Russie et de deux membres du Barreau de Moscou s'est rendue au siège de l'OMPI en octobre. La délégation s'est penchée sur des questions d'ordre législatif liées au projet de chapitre sur la propriété intellectuelle du Code civil de la Fédération de Russie, sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC et sur des questions liées à l'intérêt que porte le pays au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.

Séminaire régional sur la concession de licences à l'intention des scientifiques et des chercheurs à Kiev

C'est dans la grande salle du Présidium de l'Académie ukrainienne des sciences (NASU) à Kiev qu'a été organisé le Séminaire régional de l'OMPI sur la concession de licence à l'intention des scientifiques et des chercheurs, en collaboration avec la NASU et l'Office ukrainien des brevets, du 5 au 7 octobre 1998.

Non moins de 327 participants, dont 35 venaient des académies nationales des sciences et des offices de brevets de 11 pays de la CIE (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghi-

essentiellement dans le domaine de la soudure électrique. La cérémonie d'ouverture et l'attribution de la médaille ont fait l'objet d'une large couverture télévisée.

Les exposés présentés au cours du séminaire par des experts venus de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de la France ont porté sur :

- l'estimation des actifs incorporels aux fins de la concession de licence,
- l'aptitude à la négociation pour la concession de licence portant sur des techniques,
- les méthodes de calcul de la redevance pour la concession d'une licence,
- le franchisage.

Les discussions entre les participants



M. Boris Paton, président de la NASU et de l'IAAS, reçoit une médaille d'or de l'OMPI pour sa contribution remarquable en qualité d'inventeur.

zistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan) ainsi que de la Hongrie et de la Yougoslavie, ont assisté au séminaire.

À l'ouverture du séminaire, une médaille d'or de l'OMPI a été décernée à M. Boris Paton, universitaire et président de la NASU, ainsi que de l'Association internationale des académies des sciences (IAAS), qui est l'auteur de plus de 500 inventions,

ont été consacrées à des sujets tels que la stagnation des activités liées à la concession de licences dans la plupart des organismes universitaires et la possibilité de créer un organisme de coordination au sein de l'IAAS afin de permettre la mise en commun des expériences et de mettre au point une approche commune de la concession des licences.

Semaine de la propriété intellectuelle en Jamaïque

La semaine du 12 au 16 octobre 1998 a officiellement été désignée semaine de la propriété intellectuelle par le Gouvernement jamaïcain et une série de manifestations ont été organisées par le Ministère du commerce et de la technique en collaboration avec l'OMPI. La semaine de la propriété intellectuelle a été ouverte par M. Phillip Paulwell, ministre du commerce et de la technique, et par M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI.

L'objet de la semaine de la propriété intellectuelle était de permettre des discussions et la collecte d'informations sur la propriété intellectuelle et de faire mieux percevoir la nécessité d'une protection des droits de propriété intellectuelle. Diverses manifestations étaient organisées, parmi lesquelles des journées d'étu-

de sur la propriété intellectuelle destinées à l'Université des Antilles occidentales, un colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle destiné aux magistrats et un séminaire national de l'OMPI sur les droits de propriété intellectuelle, avec des

exposés d'experts venus de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Institut Max Planck (Allemagne), de la CARICOM, de la Canadian Copyright Licensing Agency, de Microsoft et de l'Integrated Copyright Group Inc.

Journées d'étude de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour l'Université des Antilles occidentales

Des journées d'étude destinées à promouvoir l'administration et l'enseignement de la propriété intellectuelle, ont été organisées pour l'Université des Antilles occidentales sur les campus nationaux de l'Université de la Trinité-et-Tobago (5 et 6 octobre), de la Barbade (8 et 9 octobre) et de la Jamaïque (12 et 13 octobre).

Des intervenants venus de l'Espagne, des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que des membres de l'Université des Antilles occidentales ont abordé un large éventail de sujets, parmi lesquels l'utilisation d'éléments protégés à des fins d'enseignement; la titularité de la propriété intellectuelle dans les universités; le rôle d'un office universitaire de la propriété intellectuelle dans la diffusion sélective de l'information technique; les universités, les contrats de recherche et l'industrie et l'exploitation commerciale de la propriété intellectuelle et du savoir-faire.

L'OMPI étudie des mécanismes de lutte contre la piraterie dans trois pays des Caraïbes

À la demande des gouvernements de la Jamaïque, de la Barbade et de la Trinité-et-Tobago, l'OMPI a réalisé une étude de faisabilité concer-

nant la mise en œuvre éventuelle dans ces pays de dispositifs anti-piraterie connus sous le nom de "banderoles" sur les supports sonores tels que les disques compacts, les cassettes audio et les disques en vinyle.

La "banderole" est un autocollant spécialement traité, doté d'un numéro d'ordre et souvent utilisé parallèlement à un hologramme,

qui est officiellement placé sur les supports sonores afin de pouvoir faire la distinction entre les copies ou exemplaires licites et les copies illicites ou piratées. En outre, d'autres avantages peuvent être tirés d'un système de "banderoles" bien conçu, puisqu'il permet de disposer de données fiables sur les ventes de supports musicaux, ainsi que d'un mécanisme de résolution des litiges, de créer un fonds de développement culturel et d'accroître les recettes publiques.

Après avoir distribué un document d'information à tous les milieux intéressés afin de les sensibiliser aux questions qui se posent en la matière, l'OMPI a réalisé une mission d'investigation dans les trois pays, du 11 au 24 octobre 1998. La mission y a fait l'objet d'une large

The Straits Times (Lee Chee Chew)



couverture médiatique et des débats ont eu lieu à la télévision et à la radio, lors de réunions publiques et au sein des divers organismes publics intéressés.

Un rapport a été présenté aux ministres des trois pays en charge de la propriété intellectuelle, aux directeurs des offices de propriété intellectuelle, ainsi qu'à tous les autres milieux intéressés. Il a également été décidé de communiquer le rapport aux directeurs des offices de propriété intellectuelle d'autres pays en développement, afin de les aider à évaluer les problèmes économiques, de propriété intellectuelle et de piraterie qui se posent dans l'industrie de la musique.

Les pays du MERCOSUR débattent de questions liées au droit d'auteur

Du 19 au 21 octobre 1998, des experts appartenant à des organismes publics des quatre pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont participé à Rio de Janeiro à une réunion organisée par l'OMPI en collaboration avec le Ministère brésilien de l'industrie, du commerce et du tourisme. La réunion avait pour objet de promouvoir l'échange d'informations et de chercher des domaines possibles de coordination et de coopération entre les pays du MERCOSUR dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

Les experts ont débattu de la possibilité d'harmoniser les législations et de coordonner les politiques dans certains domaines, dont la durée de protection des droits, la gestion collective, la transmission par satellite et par câble et l'épuisement des droits, ainsi que des possibilités d'harmonisation des politiques dans le domaine des procédures de contrôle du respect des droits, des mesures de lutte contre la piraterie et de la facilitation du commerce.

Au terme de la réunion, les experts ont demandé à l'OMPI d'organiser d'autres réunions de même nature et ont indiqué un certain nombre de domaines dans lesquels ils souhaiteraient que l'OMPI réalise des études concernant le droit d'auteur et les droits connexes dans les pays du MERCOSUR.

Déplacements officiels

Le directeur général se rend en visite officielle en Italie

Plusieurs manifestations avaient été préparées pour la première visite officielle de M. Idris en Italie les 24 et 25 septembre 1998.

À Rome, le directeur général s'est entretenu avec M. Salvatore Ladu, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'industrie et du commerce, M. Rino Serri, sous-secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères et M. Arturo Parisi, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres. Les orientations du programme et budget de l'Organisation pour 1998-1999 et le renforcement de la coopération entre l'OMPI et l'Italie ont fait partie des thèmes abordés.

Photo: Francesca Tosso Dunant



M. Idris et M. Gustavo Ghidini, professeur de droit industriel à l'Université LUISS.

M. Idris a participé, en tant qu'invité d'honneur, à un séminaire organisé par l'Université LUISS, une université spécialisée dans la gestion commerciale, et par l'Association italienne des auteurs et éditeurs (SIAE) au cours duquel il a prononcé un discours sur le rôle de l'OMPI à l'aube du troisième millénaire.

À Milan, le directeur général s'est rendu au siège du Bureau italien de normalisation (UNI) et a pris la parole au cours d'un séminaire organisé à l'UNI par le Centre de la propriété intellectuelle (IPC) sur les nouvelles voies de développement et d'administration de la propriété intellectuelle en Italie.

L'Académie mondiale de l'OMPI en vedette

Il devient de plus en plus évident que la protection de la propriété intellectuelle est vitale pour empêcher les rouages de l'économie mondiale de se gripper. Pour cette raison, les systèmes de propriété intellectuelle nationaux et internationaux n'ont jamais suscité autant d'intérêt qu'aujourd'hui et doivent satisfaire à des exigences toujours plus fortes. Seul un personnel formé et compétent peut relever le défi et c'est à la mise en valeur de ces ressources humaines que l'Académie mondiale de l'OMPI se consacre,

une tâche essentielle qui entre dans le cadre des efforts déployés aux niveaux national et international pour moderniser et utiliser de manière efficace le système de propriété intellectuelle. Les principaux éléments du programme de l'académie sont les suivants :

- services de formation, d'enseignement et de conseil fondés sur les techniques de l'information, notamment, méthodes d'enseignement à distance et service d'appui pédagogique et d'information;

- cours de formation, bourses et stages interrégionaux;
- organisation de réunions sur des questions de propriété intellectuelle à l'intention des conseillers en politique, des responsables politiques et de groupes cibles.

Il est rendu compte ci-après de certaines des activités que l'académie a menées ces derniers mois.

Photo: CEIPI



Des participants au cours de formation sur la propriété industrielle au CEIPI à Strasbourg.

Des participants de 75 pays en développement assistent à deux cours de formation ambitieux en matière de propriété intellectuelle

En septembre et octobre, quelque 150 participants de 75 pays en développement ont assisté à deux cours de formation ambitieux, consacrés l'un à la propriété industrielle et l'autre au droit d'auteur et aux droits connexes, qui étaient organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI. Ces deux cours ont commencé par un séminaire d'introduction de trois jours au siège de l'OMPI, à Genève, à la suite duquel les participants ont été répartis en petits groupes qui ont reçu, chacun dans un pays hôte différent, une formation intensive de trois semaines au maximum sur des questions particulières de propriété intellectuelle.

Académie



Plus d'une centaine de participants de 60 pays en développement ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle qui a eu lieu en septembre. Par ailleurs, ont également participé au séminaire d'introduction une cinquantaine de membres des missions permanentes nationales installées à Genève, ainsi que des représentants de certains des offices nationaux dans lesquels la formation devait se poursuivre.



photo: Antoni Neusser

Des participants au cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes au siège de l'OMPI à Genève.

À la suite du séminaire, les participants, scindés en petits groupes, ont été répartis entre les offices nationaux de propriété industrielle de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Égypte, de la France (en collaboration avec le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) de Strasbourg), du Maroc, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède, l'Office européen des brevets et l'office des brevets du Benelux. Cette formation complémentaire portait sur des domaines tels que la documentation et l'information en matière de brevets, les techniques de recherche et d'examen en matière de brevets et les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle.

En outre, les participants au cours organisé à Strasbourg ont bénéficié de deux semaines de formation pratique auprès des offices nationaux de propriété industrielle de l'Afrique du Sud, de la Bulgarie, du Canada, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, d'Israël, de la République tchèque et de la Suisse.

Les participants venaient des pays suivants*

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Suriname, Swaziland, Syrie, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe; ainsi que de la Palestine.

Plus d'une cinquantaine de participants de 45 pays en développement et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) ont suivi le cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes; ont également participé au séminaire d'introduction une trentaine de membres des missions permanentes nationales installées à Genève, ainsi que des représentants de certains organismes de droit d'auteur et de bureaux nationaux du droit d'auteur dans lesquels la formation devait se poursuivre.

Comme dans le cas du cours consacré à la propriété industrielle, à la suite du séminaire, les participants ont été scindés en plusieurs groupes, qui ont été répartis entre les bureaux nationaux du droit d'auteur ou les organismes de droit d'auteur de l'Algérie, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, du Portugal et de la Suisse.

* Les pays indiqués en bleu n'ont participé qu'au cours de formation sur la propriété industrielle et les pays indiqués en rouge n'ont suivi que le cours de formation sur le droit d'auteur.



Photo: Jaime Sevilla

Un monument d'architecture à Saint-Petersbourg, qui a accueilli une session spéciale de l'Académie.

Session spéciale de l'Académie entièrement consacrée à l'Accord sur les ADPIC

En juin et juillet 1998, le Palais Tavrichesky à Saint-Petersbourg a accueilli une session spéciale décisive de l'Académie mondiale de l'OMPI. Il s'agissait de la première session destinée à des hauts fonctionnaires nationaux responsables des politiques à se tenir ailleurs qu'au siège de l'OMPI et également la première à être consacrée entièrement à un seul thème : l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Organisée à la demande expresse des 12 pays participants ayant entamé des négociations en vue de leur accession à l'Organisation mondiale

du commerce, la session comportait notamment à son programme les révisions des législations qu'il a fallu entreprendre et les dispositions administratives qui ont dû être prises pour satisfaire aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

Les participants venaient des pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine; ainsi que de la Fédération de Russie.

L'OMPI avait invité neuf intervenants étrangers représentant l'Organisation mondiale du commerce (Genève), la Commission européenne (Bruxelles), l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (Washington), l'Office européen des brevets (Munich), l'Organisation mondiale des douanes (Bureau régional de liaison sur le renseignement, Varsovie), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (Londres), l'International Intellectual Property Alliance (Washington) et le Département de la sanction des droits de l'Association internationale pour les marques (Londres).

Parmi les 25 participants, on comptait deux vice-ministres de la justice, un parlementaire et 12 directeurs d'offices de propriété industrielle ou

d'organismes de droit d'auteur. Ces sessions avaient pour objectif d'informer les participants sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle, ainsi que sur des questions d'actualité en la matière, et de mettre l'accent sur les considérations politiques sous-jacentes. Ces sessions devaient améliorer l'aptitude des participants à contribuer, une fois de retour dans leur pays respectif, à la formulation des politiques nationales sur les questions de propriété intellectuelle, en particulier pour ce qui est du développement culturel, social, technique et économique.

Sessions à l'intention de décideurs à Genève

Deux sessions "ordinaires" de l'Académie de l'OMPI à l'intention de hauts fonctionnaires nationaux responsables des politiques se sont tenues au siège de l'OMPI en juin 1998 à l'intention de participants de 14 pays de l'Asie et du Pacifique et d'Europe centrale et orientale¹, et de représentants de l'Organisation de l'Unité africaine, et en juillet 1998, à l'intention de participants de 14 pays d'Amérique latine².

¹ Albanie, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

² Argentine, Brésil, Costa Rica, Cuba, Chili, El Salvador, Équateur, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.



Photo: Jaime Sevilla

Des participants à la session spéciale de l'Académie mondiale de l'OMPI organisée à Saint-Petersbourg.

Une introduction à la propriété intellectuelle sur disque compact ROM

À l'automne 1998, l'Académie mondiale de l'OMPI a édité un disque compact ROM offrant un lien Internet qui contient une introduction à la propriété intellectuelle sous forme électronique. Si ce disque a été conçu principalement pour être intégré au programme

d'enseignement à distance de l'académie, il peut aussi être utilisé comme source d'information générale par ceux qui participeront aux sessions de l'académie et aux séminaires d'introduction à la propriété intellectuelle.

Le contenu du disque compact ROM, qui est appelé à devenir un cours de formation à distance complet et qui devrait être disponible sur l'Internet au début de 1999, est en cours de remaniement.



Séminaire sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine

Rio de Janeiro a accueilli, du 13 au 23 octobre 1998, un séminaire sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui était organisé conjointement par l'OMPI et l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil (INPI).

Les participants venaient des pays suivants : Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Uruguay.

Le séminaire a réuni 14 participants venant de 13 pays d'Amérique latine et du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).

Les neuf jours de réunions intensives ont notamment porté sur : les procédures en matière de brevets, de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques, le rôle des offices nationaux dans le transfert des techniques, les accords de licence et de franchise, ainsi que le programme d'automatisation et le système de recours administratif de l'INPI.



Des participants au siège de l'OMPI à Genève, après 10 jours de formation sur le droit d'auteur à Stockholm.

Photo: Mercedes Martinez Dozal

Cours de formation sur le droit d'auteur en Suède et en Suisse

Vingt participants de toutes les régions du monde ont assisté à un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes qui a commencé à Stockholm (du 17 au 26 août) et s'est achevé au siège de l'OMPI à Genève (les 27 et 28 août).

Organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement suédois et avec l'aide de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI), ce cours de formation très complet portait sur la protection nationale et internationale du droit

d'auteur et des droits connexes, en général, ainsi que sur certaines questions spécifiques, telles que l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur les ADPIC, la protection du folklore et les deux "traités Internet" de l'OMPI (le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes).

Les participants venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Chine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Ghana, Inde, Jordanie, Liban, Malawi, Ouganda, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande et Zimbabwe; ainsi que de la Palestine.

Questions mondiales de propriété intellectuelle

Une mission en Asie du Sud met l'accent sur les connaissances et la culture traditionnelles

Une mission d'enquête récemment menée par l'OMPI en Asie du Sud devait permettre de mieux appréhender les besoins et les attentes en matière de propriété intellectuelle pour ce qui est du patrimoine culturel et des connaissances traditionnelles des pays de cette partie du globe. Il s'agit de la troisième d'une série de missions accomplies dans toutes les régions du monde qui visent à étudier les difficultés que les détenteurs de connaissances traditionnelles éprouvent à préserver leur créativité et à protéger leurs innovations.

La mission a rencontré un grand nombre d'experts au cours des étapes de son voyage au Sri Lanka, en Inde et au Bangladesh.

Elle a commencé ses travaux à Colombo (Sri Lanka) par des entretiens au ministère des affaires culturelles et à l'Académie de la culture sri lankaise qui ont porté à la fois sur les éléments tangibles de la culture nationale, tels que l'architecture, et sur les éléments intangibles qui font partie intégrante de cette culture, tels que les contes populaires et la musique traditionnelle. Les riches ressources végétales de l'île ont fait l'objet de réunions avec des représentants de la Fondation pour l'environnement, qui étudie les questions liées à la diversité biologique dans le

pays, et avec des fonctionnaires du ministère de la santé et de la médecine indigène, qui participent à un projet financé par la Banque mondiale visant à inventorier les plantes médicinales de l'île. La mission s'est également rendue à l'Institut de recherche sur la médecine indigène où ils ont eu des entretiens approfondis avec des chercheurs formés à la médecine ayurvédique.

Poursuivant son voyage par l'Inde, la mission s'est rendue à Chennai, où les pratiques agricoles traditionnelles et la préservation et l'inventaire des ressources génétiques végétales ont fait l'objet de discussions au cours d'une visite à la Fondation M. S. Swaminathan pour la recherche. À Bombay, des entretiens avec le directeur général de l'Association indienne des artistes interprètes ou exécutants ont porté sur les possibilités de protection de la musique et de la littérature traditionnelles de l'Inde. En allant à New Delhi, la mission s'est arrêtée à Ahmadabad pour participer à une consultation d'une journée sur les droits de propriété intellectuelle des innovateurs locaux pendant laquelle elle a rencontré un grand nombre d'artistes, d'agriculteurs, de guérisseurs et d'herboristes traditionnels, ainsi que d'autres innovateurs du secteur informel. Les discussions ont notamment porté sur :

- la question de savoir si des instruments particuliers de protection des droits de propriété intellectuelle sont nécessaires pour les innovations individuelles, collectives ou combinées,

La médecine ayurvédique est un système holistique de traitement qui a été mis au point par les sages brahmanes de l'Inde il y a 3000 à 5000 ans. Plusieurs éléments distinguent ce système des autres méthodes thérapeutiques, par exemple :

- il s'attache à préserver l'équilibre énergétique général plutôt qu'à traiter des symptômes particuliers;
- il applique des remèdes en fonction de la constitution de chaque individu;
- il reconnaît le caractère indivisible de l'esprit et du corps et cherche à remédier à la fragmentation de ce complexe esprit-corps et aux troubles qui peuvent altérer son fonctionnement.

- la manière dont les scientifiques, les ONG et les communautés et individus qui contribuent à la mise au point d'innovations et à leur mise en valeur peuvent se partager les droits et en tirer un revenu,
- la question de savoir si certaines connaissances devraient être exclues du système des brevets.

Bon nombre des innovateurs locaux ayant participé à la consultation travaillent ensemble au sein de la SRISTI (Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions) et tentent d'utiliser le système des brevets pour protéger leurs connaissances traditionnelles et leurs innovations. Par exemple, ils

ont recueilli les connaissances traditionnelles de 15 guérisseurs vétérinaires afin de constituer un kit vétérinaire pour lequel ils ont déposé une demande de brevet.

À New Delhi, la mission s'est entretenue avec les représentants de nombreux ministères, instituts de recherche et ONG, et a participé au Séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les questions de propriété intellectuelle dans le domaine des médecines traditionnelles (voir l'article sur ce séminaire page 13).

À Lucknow, l'attention de la mission s'est portée sur les connaissances traditionnelles relatives aux plantes médicinales dans le cadre d'entretiens qui ont eu lieu à l'Institut indien de gestion, à l'Institut central des plantes médicinales et aromatiques et à l'Institut central de recherche sur les médicaments.

La mission a terminé son voyage à Dacca (Bangladesh) où elle s'est entretenue avec un grand nombre de fonctionnaires nationaux du rôle des droits de propriété intellectuelle et des connaissances traditionnelles dans l'agriculture du pays. La mission a également rencontré des représentants d'une société du secteur privé utilisant les connaissances médicinales traditionnelles Unani pour fabriquer et commercialiser des produits à base de plantes.

Traité de l'OMPI

Nouvelle conférence diplomatique pour l'OMPI

Lors d'une réunion qui a eu lieu au siège de l'OMPI les 5 et 6 octobre 1998, les États membres ont décidé de tenir une conférence diplomatique du 16 juin au 6 juillet 1999, à Genève, pour négocier et adopter un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

L'Arrangement de La Haye est l'un des 21 traités actuellement administrés par l'OMPI (on trouvera le texte de ces traités et la liste des États qui y sont parties sur le site Web de l'OMPI <http://www.wipo.int>). Il a été signé en 1925 et révisé à plusieurs reprises – la dernière fois en 1979 – mais l'élaboration d'un nouvel acte est devenue nécessaire.

L'arrangement présente l'avantage de simplifier les procédures et de réduire les frais pour ceux qui souhaitent faire enregistrer des dessins ou des modèles industriels en leur permettant d'effectuer auprès de

Les États parties à l'Arrangement de La Haye sont les suivants : Allemagne, Belgique, Bénin, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Slovénie, Suisse, Suriname, Tunisie et Yougoslavie (29).

l'OMPI un seul dépôt international, qui produit ses effets dans l'ensemble des 29 États parties à l'arrangement, ou dans n'importe lequel d'entre eux.

Les possibilités offertes par l'arrangement sont beaucoup utilisées – plus de 6200 dépôts, renouvellements ou prolongations de validité de dessins ou modèles industriels ont été effectués auprès de l'OMPI en 1997 et les perspectives de croissance dans ce domaine pour les années à venir sont très bonnes.

Nouvelle révision de la classification internationale de Locarno pour les dessins et modèles industriels

Une nouvelle édition (la septième) de la classification internationale pour les dessins et modèles industriels instituée en vertu de l'Arrangement de Locarno de 1968 vient d'être publiée par l'OMPI en français et en anglais. Elle contient 32 classes et 223 sous-classes ainsi qu'une liste alphabétique des produits comprenant 6600 positions, de "accoudoirs pour sièges de véhicules" à "zéphyr [tissu]". La nouvelle édition de la classification entrera en vigueur le 1er janvier 1999.

Une vidéocassette sur le Protocole de Madrid

L'OMPI vient de produire sa première vidéocassette intitulée **"Protecting Your Trademark Abroad : The Madrid Protocol"** (Comment protéger sa marque à l'étranger grâce au Protocole de Madrid). Elle a pour but d'encourager les propriétaires de marques au Royaume-Uni à utiliser le système d'enregistrement international des marques établi en vertu du Protocole de Madrid mais elle constitue également, sous une forme simple, une introduction générale au protocole et à ses avantages.

Nouvelle édition de la classification internationale des brevets

La dernière session du Comité d'experts de l'Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) dans le cadre de la (sixième) période de révi-

La vidéo cassette a été montrée pour la première fois à l'extérieur de l'OMPI, en septembre, au congrès du Chartered Institute of Patent Agents (CIPA), à Londres, où elle a reçu un accueil très favorable.

Il est possible de se procurer des exemplaires de cette vidéocassette (système VHS-PAL), dont la durée est de 10 minutes, auprès de la Section des produits d'information de l'OMPI au prix de 20 francs suisses.

À ce jour, la vidéocassette a été demandée par des pays aussi différents que l'Arménie, le Kenya et la Suède.

sion en cours a eu lieu du 21 au 29 octobre 1998. Les 21 membres du comité qui étaient représentés ont terminé leurs travaux concernant les modifications de la CIB. Cela permettra d'entamer la préparation de la septième édition de la classification, qui sera publiée sur papier et sous forme électronique (sur disque compact ROM et sur l'Internet) en juin 1999 et qui entrera en vigueur le 1er janvier 2000.

Médailles de l'OMPI



En octobre 1998, des médailles d'or de l'OMPI ont été décernées à des inventeurs italiens et malaisiens.

La médaille d'or du meilleur jeune inventeur de l'OMPI a été décernée, à l'occasion du salon des inventions qui s'est tenu le 25 octobre 1998 à Reggio Emilia (Italie), à Andrea Surace, qui a inventé un véhicule de loisir à moteur destiné à être utilisé sur l'eau.

La médaille d'or de la meilleure invention de l'OMPI a été décernée à Mohamad Sulong et Ronnie C. W. Tan à l'occasion du salon international des inventions, de l'innovation, des dessins et modèles industriels et des techniques (I-TEX '98), qui a eu lieu du 10 au 13 octobre 1998 près de Kuala Lumpur (Malaisie). Ces deux personnes ont inventé un nouveau procédé permettant de clarifier l'huile brute de palme par filtration.



Traités de l'OMPI

L'OMPI participe à des manifestations informatives à Francfort et à New York

Faire mieux connaître l'Organisation et ses travaux au public

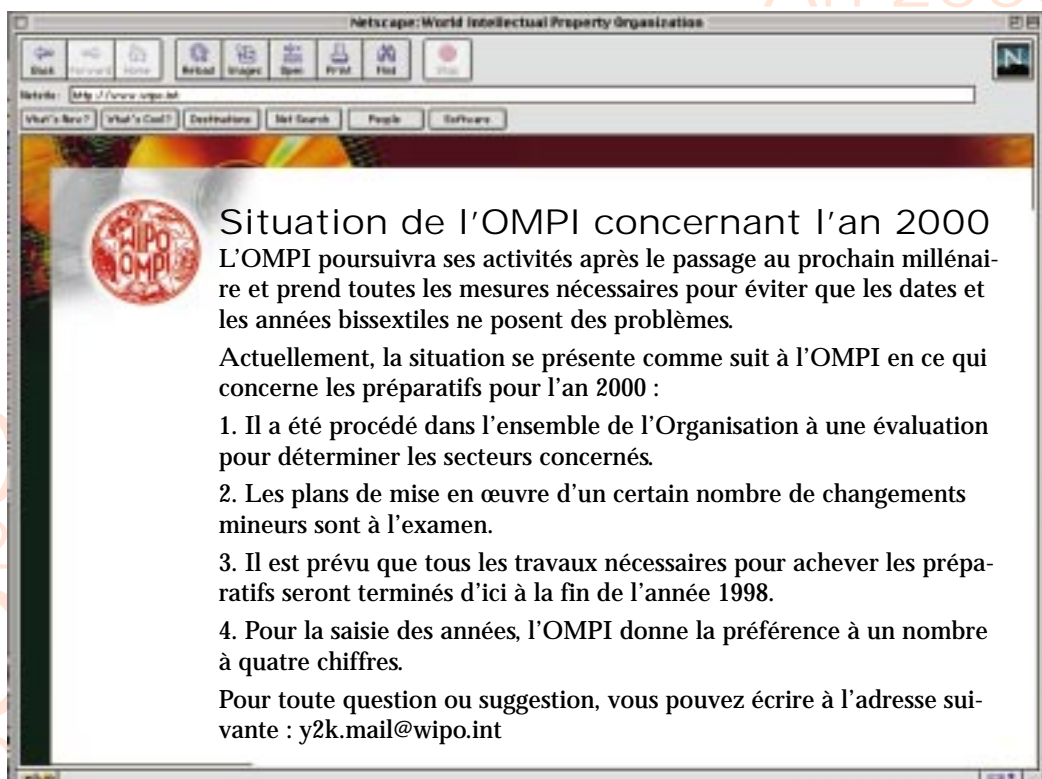
Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'OMPI a participé à la foire du livre de Francfort qui se tient chaque année au début du mois d'octobre. Le comptoir de l'Organisation était l'un des 20 comptoirs tenus par les différentes institutions spécialisées dans le stand commun des Nations Unies. La foire, ouverte aux professionnels du livre du mercredi au vendredi et au public les samedis et dimanches, est l'une des plus importantes au monde puisqu'elle s'étend sur 18 étages dans six halles différentes, les

exposants et les visiteurs disposant d'une navette pour se déplacer d'une halle à l'autre.

Plus tard le même mois, l'OMPI a tenu un stand, là encore aux côtés des autres institutions spécialisées, à la foire du Département de l'information des Nations Unies qui a eu lieu à New York du 20 au 23 octobre 1998. La foire, qui a été ouverte par Mme Louise Fréchette, vice-secrétaire générale des Nations Unies, a eu lieu dans le hall d'entrée principal du siège de l'ONU.



Des fonctionnaires du siège de l'OMPI à Genève et du Bureau de coordination de l'OMPI à New York à la Foire du Département de l'information des Nations Unies.



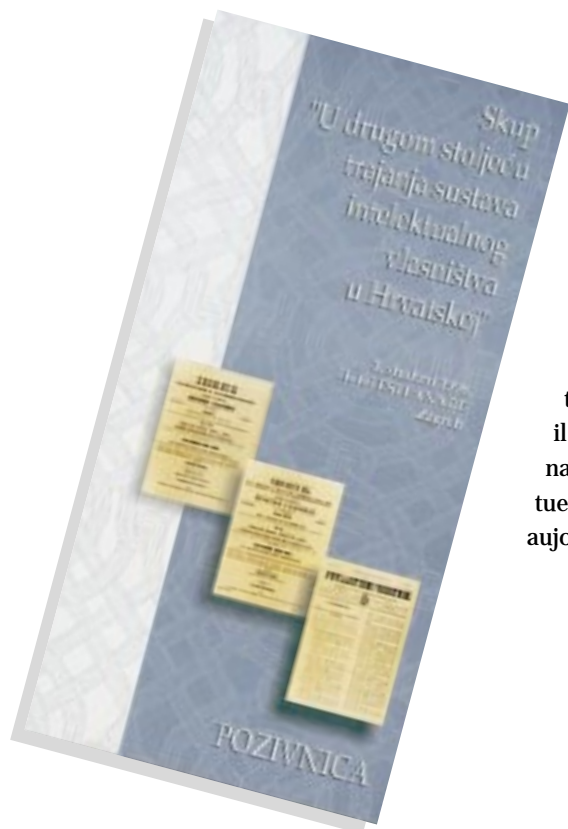
Nouvelles nationales

Un siècle de protection de la propriété intellectuelle en Croatie

Un colloque célébrant la "longue tradition de protection de la propriété intellectuelle en Croatie", qui s'étend sur plus de 100 ans, a eu lieu le 3 novembre 1998 à Zagreb. Intitulé *Le deuxième siècle de protection de la propriété intellectuelle en Croatie*, il a été organisé par l'Office national de la propriété intellectuelle, sous les auspices de M. Franjo Tudjman, président de la république, et a été ouvert par le professeur Ivica Kostovic, représentant personnel du président.

Parmi la centaine de participants, on comptait les directeurs des offices de propriété intellectuelle de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine et de la Pologne ainsi que des représentants des offices de propriété intellectuelle de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Hongrie et de la Slovénie, ainsi que de l'Office européen des brevets.

Huit exposés ont été présentés sur l'histoire du système de propriété intellectuelle de la Croatie par des représentants des milieux universitaires, de l'administration publique et par des intervenants étrangers invités, dont un fonctionnaire de l'OMPI qui a évoqué *l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et les enjeux d'une ère nouvelle*.



L'office de propriété intellectuelle de la Croatie a été créé en 1992 sous le nom d'Office de propriété industrielle de la République. En 1996, son domaine de compétence a été élargi pour englober les questions de droit d'auteur et il est devenu l'Office national de la propriété intellectuelle tel qu'on le connaît aujourd'hui.

En peu de temps, l'office national est devenu un organisme pleinement opérationnel et s'est doté d'un système moderne de procédures automatisées et informatisées. Le nombre de demandes d'enregistrement de marques a presque doublé, passant de 924 en 1992 à 1708 en 1997 tandis que le nombre de demandes de brevet est passé de 620 en 1992 à un peu plus de 700 en 1997. La Croatie est partie aux principaux traités de l'OMPI, notamment à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au PCT (depuis juin 1998).

Création du tribunal thaïlandais de la propriété intellectuelle et du commerce international

Le tribunal thaïlandais de la propriété intellectuelle et du commerce international a été créé pour permettre à la Thaïlande, membre de l'Organisation mondiale du commerce, de mieux "satisfaire aux obligations découlant pour elle de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et de créer une instance de règlement des litiges en matière de commerce international facilement utilisable".

Publications

En octobre 1998, l'OMPI a fait paraître la nouvelle publication suivante :

Catalogue of Products 1998 (anglais) (E), gratuit.



WIPO publications may be obtained from the Information Products Section:

OMPI

34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone : 41 22 338 91 11
Télécopieur : 41 22 740 18 12
Adresse électronique :
wipo.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (E pour l'anglais), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface. Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève, Suisse

Calendrier des réunions

2 - 10 novembre (Genève)

**Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
(première session)**

Le comité examinera des questions concernant le développement du droit d'auteur et des droits connexes, en particulier la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, la protection des interprétations et exécutions audiovisuels, la protection des bases de données et la protection des droits des organismes de radiodiffusion.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

9 novembre (Genève)

Propriété intellectuelle et droits de l'homme

Cette réunion-débat, organisée en collaboration avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, doit permettre d'examiner des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et différents aspects économiques, sociaux et culturels du développement.

Invitations : Les États membres de l'OMPI, des organisations intergouvernementales, des experts spécialement invités, ainsi que certaines organisations et certains universitaires intéressés.

16 - 20 novembre (Genève)

**Comité permanent du droit des brevets
(deuxième partie de la première session)**

Le comité continuera d'examiner les questions à traiter dans le domaine du droit des brevets, en particulier le projet de traité sur le droit des brevets.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

- 14 et 15 décembre (Genève)** **Comité consultatif sur la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (première session)**
Le comité consultatif examinera le fonctionnement des systèmes de gestion électronique du droit d'auteur et des systèmes d'identification électronique qui existent ou sont à l'étude.
Invitations : Organisations intéressées et experts spécialement invités.
- 16 - 18 décembre (Genève)** **Groupe de consultants sur les aspects du droit international privé de la protection des œuvres et des objets de droits connexes transmis par les réseaux numériques mondiaux**
Le groupe de consultants examinera les questions susmentionnées en se fondant sur deux études qui seront établies par des experts.
Invitations : Experts spécialement invités et organisations intéressées.

1999

- 18 - 22 janvier (Genève)** **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (deuxième session)**
Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa première session en ce qui concerne les projets de dispositions sur les marques notoires, ainsi que les questions relatives aux marques et à l'Internet.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 8 - 12 février (Genève)** **Comité permanent de techniques de l'information (SCIT) (deuxième session plénière)**
Le comité examinera des questions de politique générale et les recommandations faites par ses groupes de travail au sujet de l'établissement d'un réseau mondial d'information et de ses applications, y compris les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et certaines organisations; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 23 - 25 juin (Palais des Nations, Genève)** **Conférence sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique**
La conférence, qui examinera l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle, comprendra des sessions plénières portant sur l'évolution d'ensemble du commerce électronique et ses implications pour la propriété intellectuelle ainsi que des ateliers portant sur divers aspects du programme de travail de l'OMPI en rapport avec le commerce électronique, tels que les noms de domaine de l'Internet, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), les travaux relatifs à un protocole du WPPT pour les œuvres audiovisuelles, l'utilisation des marques sur l'Internet et le recours aux outils du commerce électronique pour la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle.
Invitations : États membres, organisations internationales/régionales, autres États, organisations non gouvernementales et toutes personnes intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.
- 20 - 29 septembre (Genève)** **Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-quatrième série de réunions)**
Toutes les assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en sessions ordinaires.
Invitations : En qualité de membres ou d'observateurs, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.